



Toulouse, le 7 juillet 2015

## CAPL n°2 de révision de l'évaluation 2015

Madame la Présidente

Depuis deux semaines, il était temps, le Directeur a informé des choix de gestion jusqu'à fin 2016. Le seul objectif est un recul du service public qui découlera des mesures d'économie imposées au service public fiscal, toujours sous couvert de baisse drastique de la dépense publique et même parfois sous le timbre très « dialogue social » d'amélioration de nos conditions de vie au travail.

Vous comprendrez aisément que nous sommes attentifs au devenir des collègues touchés par les mesures d'austérité. Que comptez-vous faire des agents de Castanet dans le cadre du transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP de Ranguueil et/ou de Sud-Est ? Quelles conséquences pour le transfert de l'enregistrement vers les services de publicité foncière ? Comment le site de la rue des Lois va-t-il être aménagé pour que plusieurs dizaines d'usagers soient accueillis chaque jour au Service Enregistrement « revisité » ?

Vous avez parlé de concertation au sujet du projet de fermeture (non, nous n'avons pas comme vous l'hypocrisie de parler de « évolution de la mission ») du site de l'Isle en Dodon.

Mercredi dernier, devant un parterre d'élus de la communauté de communes des Portes du Comminges et de nombreux habitants de l'Isle en Dodon, le Directeur Régional que vous représentez ici, a défendu sans enthousiasme, sans arguments et dans le mensonge par omission, son projet de liquidation de la trésorerie. En effet, M. Chantereau a osé dire aux élus commingeois que cette « réforme » avait pour but d'améliorer les conditions de travail du collègue B qui est seul à assurer la mission à l'Isle en Dodon. Il a bien entendu durant ses dix minutes d'allocution, évité de préciser qu'un emploi de catégorie C existait dans le poste mais n'était pas pourvu en effectif depuis deux ans. Il n'a évidemment pas précisé que deux agents de catégorie C avaient demandé ce poste en mutation lors des dernières CAP et que l'administration n'avait pas donné une suite favorable à ces demandes. Il a également fait le choix lors de la CAP B de mutation de juillet 2014 d'affecter un jeune collègue d'origine filière fiscale qui ne maîtrisait pas la matière gestion publique hors sa formation théorique de contrôleur. Le DRFIP a également tracé un portrait à la Zola de l'activité du comptable qui exerce la responsabilité de la gestion conjointe des postes de l'Isle en Dodon et Boulogne sur Gesse. Oui, sa situation n'est pas enviable, bien sur, ses conditions de travail sont exécrables et elle passe beaucoup de temps à faire la navette entre les deux sites, jonglant entre les budgets. Mais qui a fait le choix de supprimer le poste de trésorier de l'Isle en Dodon il y a une quinzaine d'année ? L'argument fallacieux de l'amélioration des

conditions de vie au travail est utilisé de la même manière qu'il a été mis en avant lors de la réduction des horaires d'ouverture des services au 1er mars 2015, pour justifier une dégradation du service public.

Nous avons appris que la Direction avait fait le choix lors de la CAPL C du 2 juillet 2015 de ne pas affecter de collègue à la Trésorerie de l'Isle en Dodon : cela donne le ton de la pseudo concertation concernant sa fermeture .

En 2008, la CGT associant élus et population, avait déjà mené la même bataille et obtenu le gel de la fermeture de cette Trésorerie mais également de celles d'Aspet et d'Aurignac ; sept ans après, nous en sommes au même point. Toutefois, comme par enchantement, plus question pour l'instant d'Aspet ni d'Aurignac, le fait qu'une Secrétaire d'État se présente aux élections régionales n'y est il pas pour quelque chose ?

La manière change pour la spécialisation de la Trésorerie de CASTANET en SPL et le transfert du recouvrement vers les SIP de TOULOUSE RANGUEIL et Sud-est, plus de concertation des élus encore moins de la population, suppression d'une mission de proximité qui a fait ses preuves en Haute-Garonne, massacre du service public déjà opéré par l'ouragan CHANTEREAU lors de son passage dans le Doubs.

Après le démantèlement du service public en milieu rural, le Directeur régional s'attaque à une première Trésorerie du milieu péri-urbain et l'on sait bien que d'autres vont subir le même sort.

Le transfert des communes d'Aussonne et Seilh de la Trésorerie de Grenade vers celle de Blagnac illustre parfaitement la conception mode Direction du service rendu au public.

Pour la CGT Finances publiques, la mission d'enregistrement doit être confortée partout dans le département et concernant le transfert de l'enregistrement vers deux services de la publicité foncière existant Toulouse et Muret ou Saint Gaudens , il est hors de question pour elle de rentrer dans un accompagnement de cette contre réforme en poussant sur un choix plutôt qu'un autre.

La CGT 31 mettra toute en œuvre pour empêcher la casse du service public et pour que Monsieur CHANTEREAU, en reprenant ses propos lors d'une rencontre forcée provoquée par les agents du Mirail, n'assiste pas à "la naissance de son bébé"!!!!!!

Depuis le début du processus de l'annonce de la démarche stratégique, la CGT Finances Publiques a toujours été très claire : C'EST NON !

Demain, au-delà des regroupements et autres fermetures de services, c'est bien l'avenir de nos missions qui est en jeu.

La CGT Finances Publiques s'appuiera sur les 800 signatures des personnels des pétitions unitaires de novembre 2014 et juin 2015 pour combattre la démarche stratégique.

Comment ne pas parler également de la retenue à la source. Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, et contrairement aux arguments avancés par le Gouvernement, il n'y a aucune simplification des démarches pour les salariés, seuls concernés par le dispositif de retenue à la source, puisque la déclaration annuelle des revenus demeurera obligatoire. Les arguments avancés, assainissement des finances publiques et amélioration du recouvrement sont de faux prétextes, puisque l'impôt sur le revenu est déjà recouvré à

plus de 99 %.

Enfin le choix de 2017, année blanche, annoncé le 17 juin en Conseil des Ministres, amènera une inégalité supplémentaire des citoyens devant l'impôt. Cette année blanche pourrait en effet constituer une opportunité « d'optimisation fiscale » pour certaines catégories de contribuables non salariés.

La CGT Finances Publiques combattra donc résolument ce projet dangereux et mettra tout en œuvre pour alerter l'ensemble des citoyens et usagers sur ses conséquences néfastes.

La CGT finances publiques dénonce la réforme territoriale qui constitue un véritable plan social, en témoignent les mesures d'accompagnement gouvernemental. Elle alerte d'ores et déjà sur les inévitables conséquences sur les personnels des Pairies régionales, services Fonds structurels européens, Missions d'Etudes Economiques et Financières (MEEF) ...

Parmi les menaces à venir sur les rémunérations et les carrières des agents, la RIFSEEP est l'outil de casse de la Direction de nos garanties statutaires. Sa mise en place se traduirait par la disparition d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération, traitement et primes, est garantie par notre statut (et nos statuts particuliers DGFIP), quel que soit l'emploi sur lequel l'administration nous affecte. Nous passerions dans un « autre monde » où notre rémunération dépendrait des tâches que le chef de service aura bien voulu nous confier et de l'appréciation discrétionnaire qu'il porterait sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous le faisons . Ce n'est ni plus ni moins que la prime de fonction et de résultat (PFR) sauce Sarkozy. La sauce sera tout aussi immangeable ...

Sur le sujet propre à cette CAPL, nous dénonçons les conditions dans lesquelles l'administration a communiqué aux élus du personnel les documents, ne respectant pas les délais réglementaires. Les derniers dossiers qui nous sont parvenus sont arrivés sur notre messagerie le jeudi 2 juillet à 14h53. Ces conditions récurrentes ne permettent pas aux élus de préparer sereinement les dossiers des collègues. C'est un mépris renouvelé pour les droits et garanties des agents. Curieusement, moins il y a de dossier de recours, plus le délai de transmission s'allonge...